



la mouche de l'olive

Depuis plusieurs années l'AFIDOL soutient activement le développement de méthodes alternatives à la lutte chimique, en vue de la réduction de l'usage des pesticides en oléiculture. Cela entre parfaitement dans les objectifs du plan Écophyto 2018, issu du Grenelle de l'Environnement, dont le plan d'action a été présenté par le ministre de l'agriculture, au Conseil des Ministres le 10 septembre 2008.

L'interprofession va encore plus loin, car depuis 2005, la commission technique de l'AFIDOL a décidé de développer une oléiculture biologique et respectueuse de l'environnement. Au travers du Centre Technique de l'Olivier et de

ses partenaires techniques, des méthodes de culture biologique efficaces et rentables sont mises au point et utilisables par les oléiculteurs.

Le principal problème technique pour convertir la majorité des exploitations à l'agriculture biologique se situe au niveau de la lutte contre la mouche de l'olive. Ce ravageur peut causer des dégâts importants, jusqu'à 90% d'olives abîmées et inutilisables, comme ce fut le cas en 2006 et 2007. **Il n'existe pas de solution unique de lutte contre ce ravageur.** Les techniques s'orientent vers une alternance des produits et l'utilisation de produits préventifs.

Ainsi, depuis l'été 2009, il est possible d'utiliser des argiles en tant que barrière physique et protectrice. Ces argiles ont montré un effet secondaire significatif sur la limitation des dégâts causés par la mouche de l'olive. En effet, l'application d'argiles forme un écran poussiéreux à la surface des olives. La précocité des traitements en début de saison (juin ou juillet selon la zone d'altitude et la variété) est un facteur indispensable à la limitation de ce ravageur, qui augmente exponentiellement sa population en septembre et octobre. Le CTO recommande une application par mois, à renouveler dès 40 mm de pluie. La dose d'argile est de 30 kg/ha à chaque traitement. Une pulvérisation fine et homogène est indispensable. Préférez les spécialités Argivert UP 20, et Argibio. Ces spécialités sont autorisées en agriculture biologique.

Document édité par l'AFIDOL, avec la participation financière de :



Association Française Interprofessionnelle De l'OLive

Maison des Agriculteurs. 22, avenue Henri Pontier. 13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1

Tel : 04-42-23-01-92

Fax : 04-42-23-82-56

aix@afidol.org

www.afidol.org

Bonnes pratiques phytopharmaceutiques

10 gestes responsables et professionnels

AVANT L'APPLICATION



1

Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



2

Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.



3

Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



4

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



5

Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



6

Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

PENDANT L'APPLICATION



7

Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION



8

Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



9

Nettoyer les équipements de protection. Se lever les mains. Prendre une douche.



10

Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR.

